



**Pierre Lemieux,  
Député / Member of Parliament  
Glengarry—Prescott—Russell**

**Pour diffusion immédiate**

**Le 7 mai 2010**

**Pierre Lemieux appuie la décision de garantir un marché de l'essence  
équitable**

*« Notre gouvernement pose des gestes concrets pour que les consommateurs n'aient pas à payer en trop lorsqu'ils font le plein d'essence ou effectuent d'autres transactions mesurables »*

- Pierre Lemieux, député

**OTTAWA** — Pierre Lemieux, député de Glengarry—Prescott—Russell, appuie sans réserve la décision récente du gouvernement fédéral de protéger les consommateurs contre les erreurs de calibrage des pompes à essence et des autres appareils servant à mesurer les produits de consommation. La nouvelle Loi sur l'équité à la pompe rendrait les détaillants plus responsables de l'exactitude de leurs pompes à essence et autres appareils de mesure.

« On estime que chaque année, en raison des erreurs de calibrage, les consommateurs canadiens paient 20 millions en trop pour l'essence, a affirmé M. Lemieux. Cette situation est inacceptable! Quand les Canadiens s'arrêtent à une station-service pour faire le plein, ils veulent avoir l'assurance que l'information affichée sur la pompe est exacte. »

La nouvelle Loi sur l'équité à la pompe vise à accroître la responsabilité des détaillants vis-à-vis l'exactitude de leurs appareils de mesure – pompes à essence ou balances dans les marchés d'alimentation – les obligeant à les faire vérifier régulièrement. De plus, la Loi ferait passer les amendes à 10 000 \$ pour les infractions mineures et à 25 000 \$ pour les infractions majeures; les récidives coûteraient jusqu'à 50 000 \$. Ces amendes seraient conjuguées à un nouveau régime de sanctions administratives pécuniaires visant à dissuader les détaillants de se livrer à des pratiques inéquitables en matière de mesure.

Le projet de loi propose également de faire appel à des fournisseurs de services autorisés, formés et certifiés par Mesures Canada, pour effectuer les inspections. Le recours à des inspecteurs non fonctionnaires pour réaliser les inspections obligatoires ouvrirait de nouveaux débouchés d'affaires dans les collectivités. Il permettrait également à Mesures Canada de mettre ses ressources à profit pour améliorer l'exactitude des appareils de mesure et accroître la confiance des consommateurs à l'égard du marché.

Aux termes de la Loi sur l'équité à la pompe, les inspecteurs de Mesures Canada continueraient d'évaluer l'exactitude des appareils de mesure grâce à des inspections indépendantes. Ils répondraient aussi aux allégations de mesures inexactes et feraient des inspections de suivi. En cas d'infraction, il incomberait uniquement aux inspecteurs de Mesures Canada d'appliquer la loi.



***Pierre Lemieux,  
Député / Member of Parliament  
Glengarry—Prescott—Russell***

« Notre gouvernement pose des gestes concrets pour que les consommateurs n'aient pas à payer en trop lorsqu'ils font le plein d'essence ou effectuent d'autres transactions mesurables, a déclaré M. Lemieux. En exigeant que les détaillants fassent vérifier régulièrement leurs appareils, cette nouvelle loi envoie un message clair aux entreprises : si elles ne collaborent pas pour assurer l'exactitude de leurs appareils, elles en seront tenues responsables. »

- 30 -

**Renseignements :**

**Véronique Bergeron  
Adjointe spéciale  
Pierre Lemieux, député  
Glengarry—Prescott—Russell  
Téléphone : 613-992-0490**